

COMMUNE DE TONNERRE

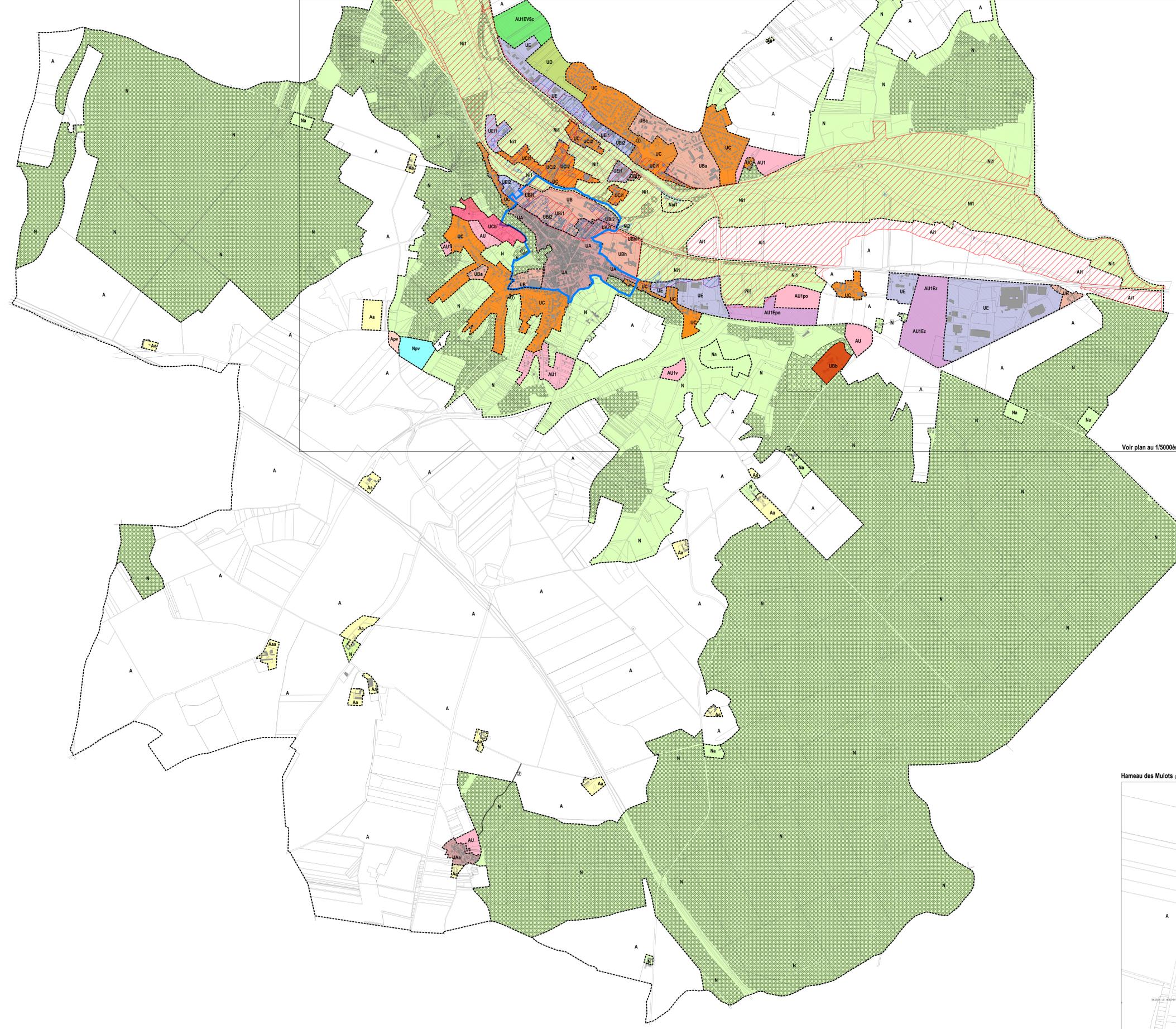
Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

- Limite de zone
 - UA, UAa A
 - UB, UBa, UBb, UBh Aa, Aaa
 - UC N, Na, Nb
 - UD Apv
 - UE Npv
 - AEVSc AU à vocation d'habitat
 - AEVSp AU à vocation d'activité
 - AEVSe AU à vocation d'activité
- Zones 1 et 2 correspondant aux espaces soumis à un risque d'inondabilité
■ Zones 1 et 2 correspondant aux espaces soumis à un risque d'inondabilité
- Art. L. 133-17° du CU (éléments à protéger, à mettre en valeur ou à qualifier pour des motifs culturels, historiques ou écologiques):
 a) Bâtiment
 b) Éléments de paysage
 c) Mur remarquable
- Espace boisé classé (art. L. 133-1° du CU)
 Emplacement réservé pour ouvrage public
 Emplacement de voirie, création de stationnement, cheminement piéton; cf liste (art. L. 133-1° du CU)
 Limite secteur sauvegardé

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2006
 Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2008
 Révisions simplifiées n°1, 2, 3 approuvées par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2009
 Modifications n°2 et révisions simplifiées n°4, 5, 6 approuvées par délibération du Conseil Municipal en date du

Le Maire, Andre FOURCADE
 0 500m
Echelle 1:10000



Voir plan au 1/5000ème

